

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 novembre 2016**

Secrétaire de séance : Christiane ROUGET.

Absents excusés : Noël POINTET (pouvoir donné à Marie-José POUYET) et Dominique PERRIER (pouvoir donné à Jocelyne WOILLARD).

Absent non excusé : Alain FLEURY.

### **I – Présentation du projet de requalification des espaces publics de la traversée du village**

Le Maire rappelle que ce projet conduit en partenariat avec le département et l'Etat a pour objectif de mieux sécuriser la circulation automobile, de faire plus de place aux déplacements en mode doux (piétons/vélos/fauteuils roulants), de mieux organiser le stationnement des voitures au niveau du Champ de Foire en particulier, Les rues ne doivent pas être réservées qu'à la seule circulation automobile.

C'est un projet qui va sans doute bousculer nos habitudes, allonger la durée de certains trajets voitures mais au final chacun devrait y trouver son compte : un cœur de village embelli, une circulation automobile apaisée, plus de place pour les piétons et les vélos, un village plus vivant....

Ce projet a déjà été présenté au COPIL composé de membres du Conseil municipal (Marc FAIVRE, Christiane MOREL, le Maire et les 4 adjoints), d'associations (AESIS, les agriculteurs, les artisans commerçants, Familles Rurales et Bouge ton Ecole). Le Maire rappelle qu'il n'y avait aucune obligation d'élargir le COPIL en associant des partenaires du monde associatif et économique. Cette initiative s'est avérée judicieuse et a permis d'abonder et bonifier le projet global

#### **L'adjoint aux travaux présente le nouveau plan de circulation.**

#### **Il reprend pour l'essentiel les préconisations de l'étude circulation conduite par le bureau ITEM**

- Mise en sens unique de la partie basse de la rue Elisée Cusenier (dans le sens mairie / Champ de Foire) et de la rue du Champ de Foire (dans le sens rue Elisée Cusenier / Grande Rue) pour permettre la mise en place d'un large cheminement réservé au déplacement mode doux (piétons et vélos) et dégager des places de parking.
- Le cheminement piéton et vélo de la rue Elisée Cusenier prolongé jusqu'à la rue de Rougeu permettra la sécurisation des personnes handicapées du centre de soins nombreuses à emprunter cet itinéraire.
- Un cheminement piéton sera aussi créé entre la nouvelle crèche et la manufacture SIS pour permettre en particulier aux salariés de l'ESAT d'accéder à la gare en toute sécurité.
- L'accès à la gare sera également réaménagé.

#### **PMM, le bureau d'étude retenu pour réaliser ces aménagements, présente une première esquisse des travaux à réaliser.**

#### **Les aménagements proposés**

Des plateaux seront installés aux intersections de la rue Elisée Cusenier (partie basse + en face du restaurant du Champ de Foire), ainsi que dans la partie haute (entrée centre de soins et future crèche) de cette même rue pour limiter la vitesse des voitures et sécuriser les passages piétons.

L'utilisation de matériau de qualité est préconisée : trottoirs et caniveaux en granit, barrières en bois.

De nouveaux trottoirs d'une largeur minimale de 1.60 m et délimités par un caniveau, seront créés le long des rues Elisée Cusenier et du Champ de Foire.

#### **Les subventions attendues**

L'Etat sera sollicité au titre de la DETR (commune nouvelle), le conseil départemental pour la voirie, la région au titre du FEDER pour les cheminements doux.

#### **Intervention des élus**

Les élus majoritairement approuvent ce projet.

Stéphanie BELIARD s'interroge sur la nécessité d'aménager la rue du Champ de Foire avec de nouveaux trottoirs alors que la rue d'Oupans n'en est pas pourvue sur toute sa longueur. Christiane MOREL ajoute que le projet est trop onéreux.

Le Maire répond que priorité a été donné aux rues ayant les flux automobiles les plus importants, que le projet n'est pas figé et que des réaménagements pourront être opérés, en particulier concernant l'aménagement du champ de foire à proximité de l'exploitation de Monsieur Jeangirard. Ce projet sera conduit dans un souci de bonne gestion des finances publiques.

## **Le Maire soumet le projet au vote.**

Il est approuvé par :

-12 voix « pour »

-2 voix « contre » (Christiane MOREL et Jean-Claude BULLE)

-1 abstention (Stéphanie BELIARD)

## **II – Approbation du compte-rendu de Conseil municipal du 27 octobre 2016 : à l'unanimité.**

### **III - Urbanisme**

#### A- Départs dossiers vers DDT : déclarations préalables

FOLTÊTE Jean-Luc	rue du Château d'Eau	Division de parcelles
CORNE Bruno	6 rue du Daffoy	Ouverture de 3 fenêtres + 1 baie vitrée

#### B- Retours dossiers DDT

##### 1) Permis de construire

SIS	Rue Elisée Cusenier	Atelier maroquinerie	<b>Modif délai d'instruction</b>
-----	---------------------	----------------------	----------------------------------

##### 2) Déclarations préalables

SCI ISTACE NAYENER	16 rue des prés	Abri de jardin	<b>Accordé</b>
CUCHE Claude	20 rue des Frênes	Auvent et vélux	<b>Accordé</b>
PIQUARD Adrien	27 rue du Tertre	Vélux et lucarne	<b>Accordé</b>
GAUTHIER Olivier	11 rue Courbes pièces	Piscine enterrée	<b>Accordé</b>

### **IV – Subvention activités école**

L'école organise un séjour ski alpin à Métabief au mois de janvier 2017.

Ce projet est soutenu financièrement par l'association « Bouge ton Ecole » et par la coopérative scolaire.

L'école demande une participation financière de la commune à hauteur de 3 128.00 €.

Agnès AUBERT propose une participation de 2 728.00 € déduction faite de 400 € correspondant à la somme due par Charbonnières les Sapins.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **V – Convention de transport méridien**

Proposition de maintien des services de transports scolaires méridiens dérogatoires, sur adhésion des communes d'Etalans, Fallérans et Charbonnières les Sapins pour l'année 2016/2017.

Le Maire explique que lors de la rénovation de l'école, la salle de Charbonnières sera rouverte afin de limiter d'installation de bâtiments préfabriqués dont la location est onéreuse. Dans ces conditions, il est nécessaire pour l'instant de conserver le transport méridien. Un projet de convention établie entre le Département du Doubs et les trois communes concernées est présenté.

Modalités financières : 27.00 € HT par jour pour le trajet école/domicile avec desserte de la cantine, soit un coût total de 4 158.00 € TTC partagé entre les 3 communes.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

### **VI – Convention de transfert de certificat d'économie d'énergie**

Les **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)** sont attribués aux particuliers, entreprises, collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachatés » par les fournisseurs d'énergie sous forme d'offre de service ou de primes.

Suite à l'installation de luminaires d'éclairage publics performants, des CEE ont été attribués à la commune ..

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal :

- accepte de transférer au SYDED (qui a financé nos travaux) l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération de rénovation des luminaires ;
- autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie.

## **VII – Indemnité trésorière**

Pour la confection des documents budgétaires, il est proposé :

- de demander le concours de Mme Sensi, receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% l'an,
- de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €

Décision approuvée à l'unanimité.

## **VIII - Questions diverses**

- Une vente de bois a eu lieu à Ornans le 5 octobre : 450 m3 pour un total de 35 581 €.
- Vente d'une armoire à Marc FAIVRE : 25 €.
- Le 27 octobre a eu lieu la remise du prix pour villages fleuris. 1 fleur a été décernée.
- Cérémonie du 11 novembre à 10h00 au monument aux morts.
- 18 novembre : conférence « Je suis aidant ... et ma santé ? » organisée par Eliad à la salle de Conseil de la mairie à 14h30.
- 10 décembre : repas des personnes âgées. Inscription avant le 25 novembre, en mairie pour les personnes de plus de 70 ans.
- Prochaine réunion de Conseil municipal : le 1<sup>er</sup> décembre à 20h30.
- Levée de séance : 22h15.

Le Maire  
Jean-Marie ROUSSEL

La secrétaire de séance  
Christiane ROUGET